



Baisse de salaire sans accord

Par **KTAX**, le **28/01/2010** à **17:18**

Bonjour, mon employeur m'a signifié par LRAR en juillet qu'il envisageait des baisses de salaire pour éviter des licenciements économiques. on avait un délais d'un mois pour répondre. j'ai répondu en LRAR que j'étais en partie d'accord et j'ai demandé un entretien. suite à l'entretien nous avons trouvé un terrain d'entente, je lui ai demandé de me le signifier par écrit. rien depuis. je constate aujourd'hui en janvier qu'il a baissé mon salaire. que dois je faire ? je souhaite quitter l'entreprise car j'ai une promesse d'embauche derrière mais j'aimerais récupérer au minimum cette baisse. d'avance merci pour vos lumières. nota: mon salaire fixe et variable sont précisés dans mon contrat de travail